

Equidés Cup Sud-Ouest Aliment France Anes et Mulets

Règlement de la finale

Article 1 Conditions de participation / catégories

Peuvent participer à la finale :

* les candidats (meneurs, ânes ou mulets) sélectionnés par France Anes et Mulets à l'issue de l'ensemble des concours sélectifs, soit, par catégorie :

-Finale d'attelage : 6 ânes + 6 mulets

-Finale de bât : 6 ânes + 6 mulets

-Finale de traction : 6 ânes + 6 mulets

-Finale combinée : 4 ânes + 4 mulets

-Finale des meneurs : 6 meneurs (s'il y a moins de 6 candidats, 3 candidats sont sélectionnés, s'il y en a moins de 3, la finale n'a pas lieu)

France Anes et Mulets se réserve le droit de sélectionner un ou plusieurs candidats supplémentaires dans chaque catégorie.

* les candidats invités par France Anes et Mulets

Un candidat (meneur, âne ou mulet) peut être sélectionné dans plusieurs catégories.

Un même meneur ou un même propriétaire pourra présenter au maximum 3 équidés.

Les inscriptions s'effectuent sur le site d'engagement www.equides-excellence.fr, conformément aux modalités fixées par l'organisateur sans qu'aucun recours pour dépassement de délais ne soit possible auprès de France Anes et Mulets.

Les épreuves d'attelage sont ouvertes aux paires.

Article 2 Responsabilités

Les propriétaires des animaux doivent avoir souscrit une assurance responsabilité civile. Les organisateurs ne peuvent être tenus pour responsables des dégâts ou dommages causés par les animaux qui restent sous la responsabilité de leur meneur pendant toute la durée des épreuves.

Article 3 Tenue / matériel

Les engageurs veilleront à présenter des animaux, meneurs et matériel dans des conditions optimales. Il est fortement recommandé une tenue vestimentaire des meneurs et grooms correcte, fonctionnelle et garantissant leur sécurité. Un meneur doit obligatoirement être coiffé avec les mains gantées.

Article 4 Respect du bien-être animal et des obligations réglementaires

L'Equidés Cup Sud-Ouest Aliment France Anes et Mulets s'appuiera sur le règlement général du Parcours d'Excellence du Jeune Equidé de Travail.

Article 5 Modalités de la finale d'attelage

La finale d'attelage est constituée de deux épreuves :

- Maniabilité attelée au temps

- Maniabilité attelée aux points

A l'issue de chacune de ces deux épreuves, le premier reçoit 1 point, le second 3 points, le troisième 4 points et ainsi de suite. Les points obtenus sont ensuite additionnés. Le vainqueur de la finale d'attelage est l'équidé qui a reçu le moins de points. Le temps départage les ex-æquo.

Article 5.1 Modalités de l'épreuve de maniabilité attelée au temps

Ordre de passage : tiré au sort.

Matériel : harnais + voiture adaptés.

Pour les épreuves attelées un groom qualifié sera obligatoirement présent dans la voiture.

Allure libre, chronométrée avec un temps limite.

Cinq à huit portes, largeur + 30 cm par rapport à la voie de la voiture.

Classement au temps avec pénalités en secondes.

Pénalités :

- 5 s par balle tombée,
- total de 10 s maximum pour faute(s) de main, usage intempestif des aides,

Erreur de parcours ou maltraitance de l'animal : arrêt de l'épreuve = dernier de l'épreuve.

Article 5.2 Modalités de l'épreuve de maniabilité attelée aux points

Ordre de passage : tiré au sort.

Matériel : harnais + voiture adaptés.

Pour les épreuves attelées un groom qualifié sera obligatoirement présent dans la voiture.

Allure libre, chronométrée avec un temps limite.

Douze à seize portes avec balles, largeur + 20 cm par rapport à la voie de la voiture.

Pénalités :

- 10 points par balle tombée,
- total de 10 points maximum pour faute(s) de main, usage intempestif des aides,
- 1 point par seconde de temps dépassé (temps limite à 6 km/h).

Le chronomètre départagera les ex aequo aux points dans le temps.

Erreur de parcours ou maltraitance de l'animal : disqualification = dernier de l'épreuve.

Article 6 Modalités de la finale de bât

La finale de bât est constituée de deux épreuves :

- Complicité en main
- Parcours de bât en main

A l'issue de chacune de ces deux épreuves, le premier reçoit 1 point, le second 3 points, le troisième 4 points et ainsi de suite. Les points obtenus sont ensuite additionnés. Le vainqueur de la finale de bât est l'équidé qui a reçu le moins de points. Le temps départage les ex-æquo.

Article 6.1 Modalités de l'épreuve de complicité en main

Ordre de passage : tiré au sort.

Matériel : licol + longe, ou bridon avec alliance + longe (sont exclus caveçon, licol éthologique).

Allure libre, chronométrée avec un temps limite.

Le but est d'effectuer un parcours très simple, de façon harmonieuse, incluant quatre difficultés légères dont un lâcher dans une zone matérialisée au sol.

Classement au temps avec pénalités en secondes.

Pénalités :

- 10 s par non franchissement,
- 2 s par pied sorti de la zone, 10 s si sortie complète de la zone,
- total de 10 s maximum pour faute(s) de main, usage intempestif des aides,
- 3 refus (3 passages de la porte entrée) sur une difficulté = suivante.

Maltraitance de l'animal = fin de l'épreuve = dernier de l'épreuve.

Article 6.2 Modalités de l'épreuve de parcours de bât en main

Ordre de passage : tiré au sort.

Matériel : bât adapté, licol + longe, ou bridon avec alliance + longe (sont exclus caveçon, licol éthologique).

Allure imposée au pas, chronométrée avec un temps limite (le chronomètre départage les ex-aequo). Sept difficultés de "bât loisir", par exemple : portique avec lanières, bâche ou moquette de couleur vive, plancher bois, serpentine avec drapeaux, couloir marqué au sol de 2 m de large avec surprise sonore, bouteilles en plastique écrasées, chicane de barres de jumping.

L'épreuve est notée sur 80 : chaque obstacle est noté sur 10 points + 10 points sur la manière générale.

Pénalités :

- faute d'allure : 2 points par foulée,
- faute de main, traction : 2 points par faute,
- 3 refus sur une difficulté = suivante.

Trois difficultés non franchies ou maltraitance de l'animal = fin de l'épreuve = dernier de l'épreuve.

Article 7 Modalités de la finale de traction

La finale de traction est constituée de deux épreuves :

- Traction puissance
- Traction de précision

A l'issue de chacune de ces deux épreuves, le premier reçoit 1 point, le second 3 points, le troisième 4 points et ainsi de suite. Les points obtenus sont ensuite additionnés. Le vainqueur de la finale de traction est l'équidé qui a reçu le moins de points. Le temps départage les ex-aequo.

Article 7.1 Modalités de l'épreuve de traction puissance

Ordre de passage : Tiré au sort.

Matériel : harnais adapté à cet exercice et traîneau aux normes.

Menage sans fouet ni stick.

Allure imposée au pas, chronométrée avec un temps limite.

Epreuve de traction avec portes et déchargement.

Départ attelé et traîneau chargé : 50 kg minimum, le poids pourra être modulé par l'organisateur, notamment en fonction de la qualité du terrain. Les charges seront fournies par l'organisation.

Le concurrent rejoint ensuite, sans franchir de porte, la zone de départ = zone de chargement de 70 kg maximum (charge totale de 120 kg maximum).

But du jeu : vider le traîneau dans le meilleur temps.

A chaque zone de déchargement :

- pas de balles tombées aux portes = arrêt de 5 s et enlèvement d'une charge,
- une balle tombée = arrêt de 10 s, pas de déchargement,
- deux balles tombées = arrêt de 20 s, pas de déchargement

Pénalités :

- usage intempestif des aides = 10 s,
- arrêt hors zone ou sortie de zone pendant l'arrêt = 10 s.

Les pénalités s'ajoutent au chronomètre total.

Maltraitance de l'animal = fin de l'épreuve = dernier de l'épreuve.

Article 7.2 Modalités de l'épreuve de traction de précision

Ordre de passage : tiré au sort.

Matériel : harnais adapté à cet exercice et traîneau aux normes (charge de 40 kg fournies par l'organisation).

Menage sans fouet ni stick, allure imposée au pas.

Couloirs de balles de golf de 10 m de long et 80 cm de largeur (+ 5 cm selon l'état de la carrière) matérialisés par 1 balle tous les 50 cm.

Comptage des balles tombées.

Les fautes de manières pourront être pénalisées en nombre de balles.

En cas d'égalité en nombre de balles, le chronomètre détermine le classement.

Possibilité de mettre en place des matchs successifs avec couloirs parallèles. Dans ce cas, en cas d'égalité en nombre de balles, c'est le franchissement de la ligne d'arrivée qui détermine le classement. Un premier départ anticipé engendre une pénalité de 5 balles, 10 balles pour le second, disqualification au troisième.

Maltraitance de l'animal = fin de l'épreuve = dernier de l'épreuve.

Article 8 Respect des horaires et ordres de passage

Tout concurrent qui ne se présentera pas à l'horaire et dans l'ordre donnés par l'organisation pourra être disqualifié par le jury pour l'épreuve concernée.

Article 9 Modalités de la finale combinée

La finale combinée s'appuie sur les finales d'attelage, de bât et traction. Chaque équidé doit obligatoirement participer aux trois finales.

Pour chacune de ces finales, chaque concurrent reçoit un nombre de points déterminé par son classement (voir articles 5, 6 et 7). Les points obtenus sont ensuite additionnés. Le vainqueur de la finale combinée est l'équidé qui a reçu le moins de points.

Article 10 Modalités de la finale des meneurs

Avant le début des épreuves, chaque meneur sélectionné tire au sort un piquet d'ânes défini comme suit.

*Cas où 3 meneurs sont partants :

Epreuve	Piquet 1	Piquet 2	Piquet 3
Maniabilité attelée au temps	A	B	C
Maniabilité attelée aux points	B	C	A
Complicité en main	C	A	B
Parcours de bât en main	A	B	C
Traction puissance	B	C	A
Traction de précision	C	A	B

Où A, B et C sont 3 ânes tirés au sort parmi tous les ânes des meneurs sélectionnés qui participent à la finale combinée. On veille à tirer au sort un seul âne par meneur en retirant du tirage les autres ânes lorsque le premier est sélectionné.

*Cas où 6 meneurs sont partants :

Epreuve	Piquet 1	Piquet 2	Piquet 3	Piquet 4	Piquet 5	Piquet 6
Maniabilité attelée au temps	A	B	C	D	E	F
Maniabilité attelée aux points	B	C	D	E	F	A
Complicité en main	C	D	E	F	A	B
Parcours de bât en main	D	E	F	A	B	C
Traction puissance	E	F	A	B	C	D
Traction de précision	F	A	B	C	D	E

Où A, B, C, D, E et F sont 6 ânes tirés au sort parmi tous les ânes des meneurs sélectionnés qui participent à la finale combinée. On veille à tirer au sort un seul âne par meneur en retirant du tirage les autres ânes lorsque le premier est sélectionné.

A la fin de chaque épreuve, le meneur ayant déjà participé une fois avec un ou plusieurs de ses ânes, effectue un passage supplémentaire avec l'âne tiré au sort. Si l'âne tiré au sort est son propre âne, il n'effectue pas de passage supplémentaire.

A l'issue de chacune des six épreuves, un classement parallèle est établi en prenant en compte uniquement les passages effectués par les 3 ou 6 meneurs de la finale des meneurs avec les ânes tirés au sort, soit 1 ou 2 passage(s) par meneur selon le tirage au sort. Le meilleur couple reçoit 1 point, le second 3 points, le troisième 4 points et ainsi de suite (dans le cas où 3 meneurs sont partants, entre 3 et 6 couples classés ; dans le cas où 6 meneurs sont partants, entre 6 et 12 couples classés). Les points obtenus sont ensuite additionnés. Le vainqueur de la finale des meneurs est le meneur qui a reçu le moins de points.

Article 11 Jury

Le jury sera désigné par France Anes et Mulets. Un juge sera affecté au jugement de la manière pour chacune des épreuves.

Article 12 Dotation

Une dotation totale de 5000 euros sera répartie par France Anes et Mulets entre les concurrents selon le principe suivant :

- base forfaitaire attribuée à chaque équidé participant,
- dotation supplémentaire par équidé en fonction du classement final de la finale d'attelage,
- dotation supplémentaire par équidé en fonction du classement final de la finale de bât,
- dotation supplémentaire par équidé en fonction du classement final de la finale de traction,
- dotation supplémentaire par équidé en fonction du classement final de la finale combinée,
- dotation supplémentaire par meneur en fonction du classement final de la finale des meneurs.